

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 12 JUIN 2025**

**DEL-2025-119**

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mme LAFARIE,  
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, MARIAS, PELLARIN, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS,  
FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
M. SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, DEAGE, FOURNET.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme MAYORAZ,  
MM. FROSSARD, GENOUD, GRANGER, SAILLET.

**Suppléants :** .

**Avaient donné pouvoir :**

Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BARRY, CHARLOT-FLORENTIN, COUTIER, HACQUIN, LEOTY, MARTIN-COCHER, ROLLIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, CECCON, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS,  
WENDLING,

MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BURNET,  
CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX  
JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE, GEORGES, GILBERT, GILET, GILLET,  
GONDA, GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT,  
LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, OBERLI, PAULY, PENHOÛÛT, PEROU, PERRET,  
PERY, REY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GILLOT, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	106
Présents :	36
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	36
Représentés par mandat :	8

**Objet : AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025**

**Rapport présenté par M. David RATSIMBA**

La Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRC AURA) a été saisie par M. le Préfet de la Haute-Savoie en raison du déséquilibre du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe des Réseaux de Chaleur, celui-ci ne disposant pas des ressources propres suffisantes pour couvrir le remboursement de la dette.

L'avis de la CRC AURA porte y compris sur le Budget Principal et le Budget Annexe Très Haut Débit, le budget du SYANE étant constitué du budget principal et de ses deux budgets annexes, en application du principe d'unité budgétaire.

Les propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire formulées par la CRC AURA seront reprises dans le Budget Supplémentaire des 3 budgets précités, voté au cours de cette séance du Comité syndical.

Dans son avis, la CRC AURA :

- déclare recevable la saisine du Préfet de la Haute-Savoie,
- constate que le Budget Primitif 2025 du Budget Principal et des budgets annexes du SYANE ne présente pas de déséquilibre et ne nécessite pas de mesures de redressement,
- invite le SYANE à calculer plus rigoureusement ses restes à réaliser lors de l'élaboration de ses prochains budgets,
- déclare la procédure close,
- rappelle l'information aux membres du conseil syndical.

Les membres du Comité sont invités :

1. à prendre acte de la communication de l'avis n°2025-0063 de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes relatif au Budget Primitif 2025,
2. à prendre acte de sa transmission aux délégués du Syndicat, le 5 juin 2025, à l'occasion de la convocation de la réunion de l'assemblée délibérante du 12 juin 2025.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE